



Justifier / déclarer une somme que je suis sur le point de percevoir

Par **Dr Delay**, le **15/09/2023** à **11:21**

Bonjour,

Il y a 2 ans, je me suis lancé dans un projet d'entreprise avec un associé.

Nous avons travaillé ensemble et gratuitement sur le montage du dit projet.

Notre projet a finalement abouti et je suis donc sur le point de percevoir une somme d'argent correspondant à une rétribution pour l'effort fourni pendant cette période de 2 ans.

Ma question est la suivante:

Quelle serait la meilleure façon (et surtout légale) de justifier le virement de cette somme d'abord à mon banquier et d'autre part comment déclarer cette somme au fisc de façon à optimiser la taxation à venir ?

Est-il plus judicieux de déclarer cette somme comme salaire différé, commission en tant que consultant pendant la durée de montage du projet ou autre ?

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement.

Par **Louxor_91**, le **15/09/2023** à **17:37**

Bonjour,

cette somme est elle accompagnée de justificatifs ? fiche de paye ? calcul d'heures ? indemnités ? Donc la gratuité du départ ne va pas avec le versement de cette somme ? Ca fait fausse facture ?

Par **Dr Delay**, le **15/09/2023** à **17:48**

Bonjour,

La somme en question peut être accompagnée de justificatifs. La question est de savoir lesquels.

Mon associé et moi le sommes moralement (deux individus qui ont décidé de mettre leur savoir faire et compétences en commun pour élaborer un projet, jusqu'à son aboutissement).

Maintenant que le financement est obtenu, c'est la société (basée ailleurs en Europe) qui finance le projet dans son ensemble qui effectuera le paiement de la somme.

A moi donc de mettre en place le "meilleur" justificatif. Un paiement en tant que consultant (hors micro entreprise), un revenu différé ?

Par **Marck.ESP**, le **15/09/2023** à **18:39**

Bonsoir

Ou un revenu exceptionnel...Qui permettrait d'appliquer le système du quotient. Re gardez sur votre compte en ligne impôt.gouv, vous pouvez même simuler...

Un blog...

<https://www.avocat.fr/revenus-exceptionnels-ou-differes>

Par **Dr Delay**, le **15/09/2023** à **19:24**

Bonsoir,

Je vous remercie pour ce conseil.

Malheureusement la simulation en ligne ne fonctionne pas pour les revenus exceptionnels.

Elle varie en fonction du centre des impôts auquel je suis rattaché.

Je m'adresserai donc directement à eux la semaine prochaine.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **15/09/2023** à **20:49**

Bonne initiative.